

PROCES VERBAL N°36 COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 28.05.2026

A : 13H30

Président de séance : Stéphane BROCCQ

Présents : MME Claire MANTOUX. MRS. Stéphane BROCCQ, Abde EL KHALFIOUI, Youri CHERRAD, Michel UDOVICIC.

Absent excusé : Jean-Marie TASTEVIN, Anthony MARIOTTI

Vu l'absence de MR Denis LASGOUTE, Président de la Commission, les Membres présents nomment M. BROCCQ Stéphane pour exercer la fonction de Présidente pour la séance du jour.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°35 du 15.05.2026.

RETOUR CSR (POUR INFORMATIONS)

U14 TERRITOIRE

Pour la rencontre Soleil levant/Uchaud du 12.04.26

Voir décision sur PV discipline de la CSR

U17 D1

Pour la rencontre Pissevin/St Christol lez Ales du 23.05.26

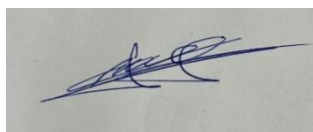
Dit match perdu par forfait pour St Christol lez Ales pour en reporter le bénéfice à Pissevin sur le score de 3/0.

Déclare St Christol lez Ales forfait général, suite au forfait dans les 2 dernières journées du championnat et la rétrogradation de 2 divisions.

Les points acquis en phases Aller et Retour sont maintenus

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT DE SÉANCE
M BROCCQ Stéphane



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Mme MANTOUX Claire

